



Le 17/10/2025

Mairie - 14, Rue du Château
63800 SAINT-BONNET LES ALLIER

AVIS DU CCAS

AIDE AUX ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Le CCAS de SAINT BONNET LES ALLIER a décidé de maintenir l'aide aux activités extrascolaires, pour les enfants de 3 à 16 ans, habitant la Commune de SAINT BONNET LES ALLIER et de revaloriser les montants pour les 2 premières tranches d'imposition, en raison des difficultés engendrées par l'inflation, fragilisant les budgets familiaux.

La grille de l'aide attribuée est la suivante :

REVENU FISCAL DE REFERENCE	1 ENFANT A CHARGE	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE
Jusqu'à 42000€	50€	70€	90€	95€
42001€ à 53000€	20€	20€	20€	20€
53001 € et plus	0€	0€	0€	0€

Les activités doivent se pratiquer sur la Communauté de Communes de Billom Communauté, sauf si elles sont non existantes sur le territoire.

Cette mesure ne concerne pas les enfants fréquentant le Centre Aéré de Pérignat es Allier « Môm's en loisirs » car une participation est directement reversée au Centre, par le biais de la convention de partenariat.

Un dossier de demande est à déposer en mairie pour chaque enfant au plus tard le 31 décembre 2025.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- * la fiche d'inscription 2025/2026 complétée et visée par les organismes déjà aidants (CE, CAF, Mutuelles, CNAS,...) des 2 parents;
- * dernière feuille d'imposition faisant apparaître le revenu fiscal de référence ;
- * le justificatif de l'activité pratiquée ;
- * un RIB.

La Vice-Présidente du CCAS

Maryse TARRIT.